

Le 16 mars 2004



Cabinet du Maire
MS/JG

Le Maire de Port-Vendres

à

Mme Jane CRITCHELL
Présidente de l'Amicale des Parents d'Ele...
Ecole Pasteur
66660 PORT VENDRES

Madame la Présidente,

Dimanche 14 mars 2004, votre véhicule a été verbalisé, au motif de stationnement interdit par arrêté municipal, sur le parking de la Castellane.

Confronté à un problème de sécurité, la police municipale a eu pour mission, de prévenir les propriétaires des véhicules en infraction, ce qui a été fait.

Pour des circonstances que j'ignore, et tout à fait indépendantes de ma volonté, vous n'avez pas reçu le message. Ce qui me navre au plus haut point car je suis dans l'impossibilité d'annuler cette contravention.

Toutefois, je vous informe que cette dernière sera réglée par le Comité des Fêtes sur la proposition de sa Présidente, Mme Annie ALONSO que j'ai reçue lundi 15 mars.

En espérant ne plus être confronté à une telle situation,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en mes sincères salutations.

Le Maire



Michel STREHALANO